

Un voleur

Un voleur doit voler.

C'est un pur principe de logique scolastique. Si un voleur ne vole pas, il n'existe pas, n'ayant plus de fonction ni même, d'après Thomas d'Aquin, de substance. Selon les philosophes réalistes, il existerait l'idéal du voleur s'appropriant, dans le concept du métro, le principe du bien d'autrui. Mais je n'ai jamais été volé que par des êtres bien concrets et, au lieu de perdre mon temps à m'occuper de philosophie, je vais comme tout le monde regarder RTL.

Le volé doit se protéger. Mieux il se protège, plus le métier de voleur devient intéressant, plus le rôle social de celui-ci s'affirme, plus son existence est établie. Le volé potentiel doit donc multiplier les moyens de précaution, non que cela serve à quelque chose mais pour mieux affirmer l'existence, toujours précaire, du voleur.

A cet égard je reconnais avoir commis une faute en me promenant avec un vieux GSM, issu de temps immémoriaux. Le voleur, qui l'avait habilement extrait de ma poche, l'a rejeté sur le pavé avec dégoût, honteux de voler un téléphone qui ne sert plus qu'à téléphoner. Il suit actuellement un traitement psychologique payé par la ville de Bruxelles. Les dernières nouvelles sont positives. Il reprend sa dignité de voleur et pourra bientôt à nouveau voler normalement et sans complexe.

Interrogé à ce sujet par la police, j'ai expliqué que, si je n'avais de GSM mieux adapté à notre temps, ce n'était pas pour dégoûter les voleurs mais parce que je suis incapable d'utiliser des appareils sophistiqués. Grâce à des amis bien placés dans la communauté musulmane, je n'ai pas été poursuivi mais simplement mis en garde contre mon attitude rétrograde à relents racistes.

Pour son acte de vol tout voleur doit être puni. Non pour l'ostraciser ni pour le dégoûter de cette activité qui lui permet de prendre sa place dans la société, mais au contraire pour mettre en valeur cet acte et souligner que son auteur exerce une occupation utile et est parfaitement intégré dans le corps social.

On ne peut à cet égard que rejeter les pratiques saoudiennes où l'on coupe la main du voleur. Car comment continuera-t-il à voler s'il n'a plus de main ? Quelles perturbations cela n'entraînera-t-il pas dans le cerveau de ce malheureux, privé non seulement de revenus mais de dignité et de but dans la vie ? Le Califat (qu'Allah le protège !) fonctionne mieux car il massacre tout le monde et assure ainsi l'égalité des citoyens prônée par les partis progressistes d'Europe.

Certains quartiers sont, paraît-il, moins sujets au vol que d'autres. C'est là une discrimination inacceptable entre habitants d'un même pays. Elle a été condamnée par le Conseil d'Etat, la Cour d'Arbitrage, la Cour de Justice de La Haye et les associations des Droits de l'Homme. Une commission spéciale, composée des membres de toutes les communautés et régions de Belgique, s'occupe de répartir de façon équitable les

Jacques van Wijnendaele

agressions sur tout le territoire, à l'exception de la station de métro Anneessens qui continuera à jouir d'un statut privilégié.

Ainsi progressons-nous, d'après un spécialiste en droit pénal de l'ULB époux d'une sans-logis de Schaerbeek, vers une société plus égale, plus ouverte et plus humaine, où voleurs et volés pourront vivre dans la compréhension et le respect réciproques.

Jacques van Wijnendaele